BORDEAUX MÉTROPOLE	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**	***Délibération***
	Séance publique du 9 novembre 2018	***N° 2018-662***

Convocation du 19 octobre 2018
Aujourd'hui vendredi 9 novembre 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Arnaud DELLU, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Patrick BOBET à M. Christophe DUPRAT
M. Jean-François EGRON à M. Jean TOUZEAU
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Max COLES
M. Dominique ALCALA à M. Michel DUCHENE
Mme Véronique FERREIRA à Mme Andréa KISS
M. Michel HERITIE à M. Jean-Pierre TURON
Mme Isabelle BOUDINEAU à Mme Michèle FAORO
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON
Mme Brigitte COLLET à Mme Emmanuelle CUNY
M. Stéphan DELAUX à Mme Anne BREZILLON
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Magali FRONZES
M. Gérard DUBOS à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE
M. Daniel HICKEL à Mme Chantal CHABBAT
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Pierre LOTHAIRE à M. Jean-Jacques BONNIN
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jean-Louis DAVID à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 11h00

M. Yohan DAVID à Mme Cécile BARRIERE à partir de 11h15
Mme Virginie CALMELS à M. Nicolas FLORIAN à partir de 11h15
M. Didier CAZABONNE à Mme Arielle PIAZZA à partir de 11h45
M. Vincent FELTESSE à Mme Michèle DELAUNAY à partir de 11h15
M. Marik FETOUH à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 11h15
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL PUECH jusqu'à 10h45
M. Bernard JUNCA à M. Eric MARTIN à partir de 11h45
Mme Anne-Marie LEMAIRE à M. Jacques BOUTEYRE à partir de 11h45
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE à partir de 11h45
M. Michel POIGNONEC à M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM à partir de 11h45
M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT à partir de 11h30
Mme Anne WALRYCK à Mme Maribel BERNARD jusqu'à 10h30

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX MÉTROPOLE	**Conseil du 9 novembre 2018**	***Délibération***
	Secrétariat général **Direction Contrôle de gestion**	***N° 2018-662***

Rapport des administrateurs sur les Sociétés d'économie mixte au titre de l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales - Regaz-Bordeaux - Rapport 2018 - Exercice 2016/2017 - Information au Conseil métropolitain

Madame Anne WALRYCK présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le présent rapport se propose de faire un point synthétique sur Régaz-Bordeaux, Société anonyme d'économie mixte locale (SAEML).

Depuis le 1er janvier 2015 et en vertu de la loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropole (MAPTAM), la compétence « concession de distribution publique de gaz » a été transférée à Bordeaux Métropole qui en est devenu le premier actionnaire en détenant 51.93 % du capital de la société.

Trois chapitres seront traités successivement :

Le premier chapitre, relatif à la vie sociale, énoncera les principales décisions prises en Conseil d'administration et en Assemblée générale au cours de l'exercice comptable 2016-2017 (1er octobre 2016-30 septembre 2017) jusqu'au 30 avril 2018, date de la transformation de la SAEML en Société par actions simplifiée (SAS).

Le deuxième chapitre portera sur l'activité et notamment les relations contractuelles de la SAEML avec Bordeaux Métropole.

Enfin, le troisième chapitre fera le point sur la situation financière consolidée de la société sur la base des derniers comptes arrêtés.

Une fiche d'identité de la SAEML Régaz-Bordeaux est annexée au présent rapport

1. VIE SOCIALE

Les points principaux de la vie sociale de la société sur l'exercice comptable 2016/2017 jusqu'au 30 avril 2018 peuvent être présentés sous une forme synthétique dans le tableau suivant :

REUNIONS DES ORGANES SOCIAUX	2016/2017 (oct 2016 à sept 2017)	2017/2018 (oct 2017 à avril 2018) (3)
Nombre de réunions du Conseil d'administration (CA)	4	2
Nombre de réunions de l'Assemblée générale ordinaire (AGO)	1	1
Nombre de réunions de l'Assemblée générale extraordinaire (AGE)	0	1
CHANGEMENT D'ADMINISTRATEUR	**2016/2017**	**2017/2018**
Publics	Oui (1)	Non
Privés	Non	Oui (2)
EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL	**2016/2017**	**2017/2018**
Changement du montant du capital	Non	Non
Modification de la répartition du capital entre actionnaires	Non	Non

(1) Mme Virginie Calmels, démissionnaire en octobre 2016 a été remplacée par Mme Maribel Bernard.

(2) M. Cazarré est nommé administrateur en remplacement de M. Prat représentant de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI).

La CCI, la caisse d'Epargne Aquitaine Nord et la Conférence départementale des organismes HLM de France ont cédé leurs actions à Bordeaux Métropole.

(3) Jusqu'à la date de transformation de la SAEML en SAS.

PRINCIPALES DÉCISIONS		
en réunion du	**en date du**	**nature de la décision prise**
CA	**14/10/2016**	- Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 13 juin 2016. - Démission de Mme Virginie Calmels, administrateur et nomination de Mme Maribel Bernard pour la remplacer (délibération de Bordeaux Métropole en date du 23 septembre 2016). - Désignation de M. Jacques Mangon comme Président du Conseil d'Administration. - Reconduction des vices Présidents : Messieurs Antoine Roland Auge, M. Marc Haestier, M. Vincent Levita. - Reconduction de M. Longo au poste de secrétaire du Conseil d'administration. - Accord sur la reconduction de M. Benoît Meugniot, directeur général, de ses pouvoirs et de sa rémunération. - Désignation des membres de la commission d'appel d'offres. Messieurs Mangon et Bourrouilh-Parège, Mme Bernard comme membres titulaires - Messieurs Duchène et Rossignol-Puech comme membres suppléants.
CA	**17/01/2017**	- Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 14 octobre 2016. - Présentation des résultats consolidés du groupe Regaz, au 30 septembre 2016. - Accord sur les autorisations d'emprunts : 16 M€ pour financer les nouveaux investissements et 60 M€ maximum pour assurer les découverts bancaires. - Point sur les revendications salariales.
CA	**07/02/2017**	- Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 14 octobre 2016. - Approbation des comptes sociaux clos au 30 septembre 2016, quitus aux administrateurs et au Directeur Général. - Approbation du rapport de gestion et proposition d'affectation du résultat de Régaz-Bordeaux qui s'élève à 10 234 508 €, en distribution de dividendes pour 8 000 900 € et le reliquat de 2 233 608 € en réserves. - Approbation du rapport de gestion du groupe Régaz. - Adoption du budget 2016-2017 de la SAEML Régaz-Bordeaux et du groupe Régaz. - Autorisation aux banques de Regaz de nantir l'éventuelle créance dont bénéfierait Regaz en cas de résilation anticipée du contrat avec Bordeaux Métropole. - Accord sur la mise en vente de l'immeuble de la Place Ravezies, suite à la fin du crédit-bail dont l'option d'achat était fixée à 1 €. Il est prévu une mise en vente du bien à minima à hauteur de 9 M€. - Examen annuel du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions règlementées et renouvellement des conventions avec GRDF (Gaz réseau distribution France) dont l'exécution s'est poursuivie au cours du dernier exercice : - La convention pour le traitement des interventions de sécurité gaz conclue le 15 novembre 2013 est renouvelée annuellement par tacite reconduction ; - La convention de mise à disposition des installations pédagogiques gaz conclue le 1er janvier 2014 est renouvelée par tacite reconduction pour un durée de 3 ans. - La convention de coopération Régaz-GRDF conclue le 6 novembre

		2013 dont l'échéance est au 31 décembre 2016 s'est poursuivie et son bilan 2015/2016 est approuvé. - Accord sur l'augmentation de la rémunération du Directeur Général et du versement d'une prime de résultat.
AGO	**31/03/2017**	- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2016 et quitus aux administrateurs et au Directeur Général. - Approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions règlementées au sens de l'article L225-38 du code de commerce : - Adoption de l'affectation du résultat comptable s'élevant à 10 234 508 € dont 8 000 900 € seront distribués en dividendes et 2 233 608 € seront affectés en autres réserves. - Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2016.
CA	**27/06/2017**	- Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 07 février 2017. - Information sur les représentants permanents : - Pour Engie : M. Antoine Roland AUGE est remplacé par M. Sébastien HUBAU, - Pour la Cogac : M. Marc HAESTIER est remplacé par M. Benoit MIGNARD. - Changement des vices Présidents : - M. Sébastien HUBAU, représentant d'Engie remplace M. Antoine-Roland AUGE, - M. Benoit MIGNARD, représentant de la Cogac remplace M. Marc HAESTIER. - Information sur les comptes arrêtés à mi exercice, aussi bien pour Régaz-Bordeaux que pour les filiales du groupe Régaz.. - Autorisation de maintenir les deux conventions suivantes : - Convention de secours réciproque en cas de crise exceptionnelle entre GRDF et Régaz-Bordeaux ; - Convention de prestations de services entre Gascogne Energies Services et Régaz-Bordeaux. - Accord sur le prix de cession de l'immeuble Place Ravezies pour un montant de 11.250 M€ à la société ATREAM. - Point sur l'évolution de l'organisation juridique du groupe : - Création de BME - Réalisation des apports et restructuration du groupe. -
CA	**19/01/2018**	- Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 27 juin 2017. - Présentation des comptes sociaux de la SAEML Regaz et des comptes consolidés du groupe Regaz au 30 septembre 2017 ; approbation et quitus aux administrateurs et au Directeur Général. - Approbation du rapport de gestion de la SAEML Regaz et du groupe Regaz. - Proposition d'affectation du résultat bénéficaire de 16 413 453 € avec 12 000 000 € de distribution de dividendes et le reliquat de 4 413 463 € en autres réserves. - Adoption des budgets 2017/2018 de la SAEML Regaz et du groupe Regaz. - Accord sur les autorisations d'emprunts : 10 M€ pour les nouveaux investissements et 40 M€ pour assurer les découverts bancaires. - Autorisation au Directeur Général d'accorder des cautions, avals et garanties, à concurrence d'un montant annuel de 150 K€. - Examen des conventions règlementées :

		Maitien de la convention pour le traitement des interventions de sécurité gaz conclue avec GRDF le 15 novembre 2013 et renouvelée tacitement chaque année ; Maintien de la convention de mise à disposition des installations pédagogiques gaz conclue le 1er janvier 2014 et renouvelée tacitement pour 3 ans. Autorisation de la nouvelle convention de coopération avec GRDF à échéance décembre 2019. Accord pour le versement d'une prime de résultat au Directeur Général.
CA	**09/03/2018**	- Cooptation de M. Cazarré en tant qu'administrateur à la place de la CCI. - Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 19 janvier 2018. - Restructuration de la SAEML Regaz : Agrément de Bordeaux Métropole Energies en qualité de nouvel Actionnaire de la Société sous réserve de la réalisation définitive de l'apport ; Approbation du projet de transformation de la SAEML Regaz en société par actions simplifiée sous condition suspensive de la réalisation de l'apport ; Approbation du projet des nouveaux statuts ; Approbation du projet de réduction de capital de la société (le capital passerait de 38 M€ à 28.5 M€) ; Approbation du transfert du siège social de la société sous condition suspensive de la réalisation de l'apport (le siège social qui était place Ravezies à Bordeaux est transféré avenue de Labarde à Bordeaux).
AGO	**20/03/2018**	- Ratification de la nomination de M. Cazarré en qualité d'administrateur en remplacement de la CCI. - Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2017, quitus aux administrateurs et au directeur général. - Approbation du rapport spécial du CAC (commissaire aux comptes) et des conventions règlementées. - Adoption de l'affectation du résultat au 30 septembre 2017 avec 12 M€ de distributions de dividendes et 4.4 M€ affectés aux réserves. - Approbation des comptes consolidés clos au 30 septembre 2017.
AGE	**03/04/2018**	- Décision de transformation de la SAEML Regaz en société par actions simplifiée à compter du 1er mai 2018. - Adoption de la modification des statuts - Nomination de Bordeaux Métropole Energie en qualité de Président de la société. - Nomination des nouveaux membres du conseil d'administration de la société - Nomination du directeur général de la société et accord sur sa rémunération. - Présentation du rapport du commissaire aux comptes portant sur la réduction de capital de la société. - Délégation de pouvoir au Président à l'effet de réaliser et de constater la réduction de capital ainsi que l'entête des statuts de la société.
PV DE DECISION DU DG	**25/04/2018**	- Constatation de la réduction de capital pour le porter à 28,5 M€. - Constatation de la modification des articles 6 et 7 de la société et de l'entête.

2. ACTIVITE ET RELATIONS CONTRACTUELLES AVEC BORDEAUX METROPOLE

2.1 Organigramme du groupe Régaz-Bordeaux

Pour information, la structure capitalistique du groupe Regaz ci-dessous a été effective jusqu'au 30 avril 2018.

En effet, au 1er mai 2018, la SAEML Regaz s'est transformée en Société par action simplifiée.

Les éléments d'informations ci-après portent sur la période d'activité du 1er octobre 2016 au 30 septembre 2017.

Le groupe Régaz dont la société mère est la SAEML Régaz-Bordeaux exerce principalement une activité d'exploitation du réseau de distribution de gaz de la région bordelaise ainsi qu'une activité de fourniture de gaz au consommateur final par le biais de sa filiale Gaz de Bordeaux S.A.S.

La SAEML dessert 46 communes sur la zone historique de desserte et couvre environ 72% de la population girondine.

Le groupe Régaz est composé de plusieurs sociétés que la SAEML contrôle directement ou indirectement :

- Gaz de Bordeaux dont la SAEML détient 100% du capital ;
- Mixéner dont la SAEML détient 51% des titres ;
- Energie des Bassins dont Mixéner détient 60% du capital ;
- GNV de Bordeaux dont Gaz de Bordeaux détient 51% de participation,
- Néomix dont la SAEML détient 100% des titres ;
- Energie des Quartiers dont Mixéner détient 100% des actions.

L'organigramme jusqu'au 30 avril 2018 figure ci-après.

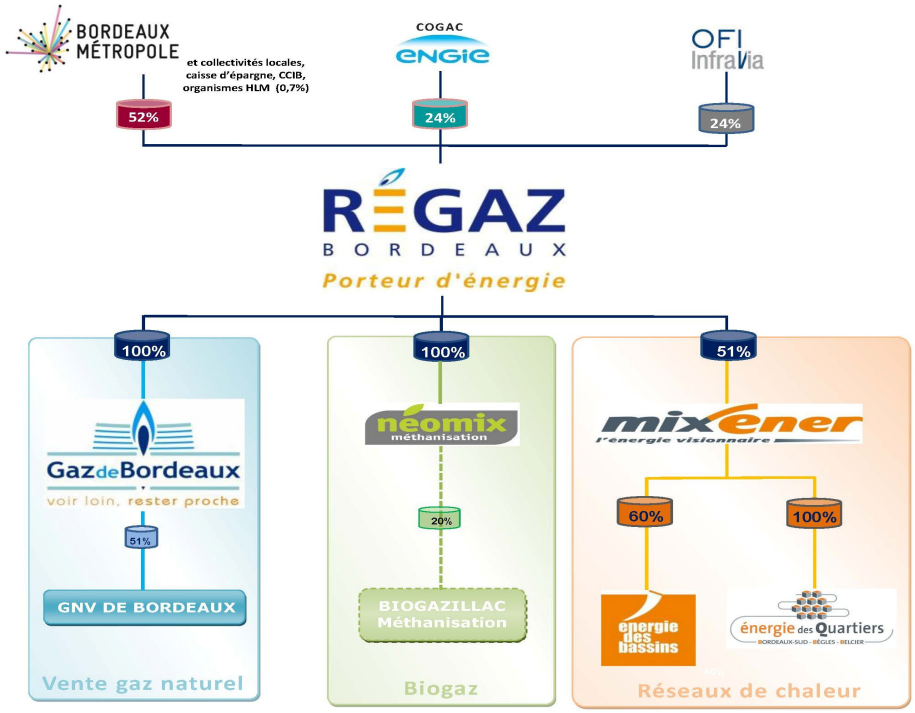

Suite à la promulgation de la loi MAPTAM (modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des Métropoles), la ville de Bordeaux, qui détenait la majorité du capital de la SAEML Régaz-Bordeaux ainsi que les 20 communes membres de la Métropole ont cédé leurs actions à Bordeaux Métropole.

Depuis ce transfert en 2015, le capital de la SAEML Régaz-Bordeaux, d'un montant de 38 M€ est réparti entre 3 actionnaires principaux :

- Bordeaux Métropole qui détient 51,9% du capital,
- Le fonds d'investissement InfraVia qui détient 24% du capital,
- La société COGAC, filiale de l'entreprise Engie qui détient 24% du capital.

Les contrats de concession de distribution de gaz des 21 communes ont fait l'objet d'avenants ; ils ont été transférés à Bordeaux Métropole sans aucune modification.

Sur les 21 communes concernées, 4 communes qui avaient délégué leur compétence au SDEEG avant 2015 ont établi des avenants tripartites.

2.2 **Activité au cours de l'exercice**

2.2.1 Gestion et évènements importants

La direction informatique de Régaz Bordeaux a poursuivi le développement de ses outils informatiques (automatisation des réponses à travers un guichet unique ; évolution des outils d'interventions et des agents de sécurité gaz ; mise en place d'un entrepôt de données ; traçabilité des compteurs etc…).

Dans le cadre de son engagement à l'égard de son environnement, le groupe a travaillé sur deux nouvelles certifications ISO 14001 (environnement) et ISO 50001 (énergie).

Le nouveau bâtiment situé avenue de Labarde à Bordeaux a été achevé et livré en juin 2017 ; il abrite le siège social ainsi que toutes les filiales de Régaz (sauf Gaz de Bordeaux). Parallèlement, l'immeuble place Ravezies a été cédé en juillet 2017 à la société civile immobilière Immosport pour la somme de 11.3 M€.

La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal sur les exercices 2013/2016 ; celui-ci est toujours en cours à ce jour.

L'année 2017 a été marquée par les négociations tarifaires entre Regaz et la CRE (commission de régulation de l'énergie) concernant le tarif ATRD5 effectif au 1er juillet 2018 avec effet au 1er janvier 2018 et la validation du plan de déploiement des compteurs communiquants.

Conformément aux prescriptions de la CRE, le projet de restructuration juridique du groupe a évolué avec la création de BME devenant société mère dans laquelle une quarantaine de salariés ont été transférés en mai 2018.

2.2.2 L'activité gestion de réseau

Contrairement à l'exercice précédent (1501 DJU – degrés-jour unifiés - en 2016/2017 contre 1330 DJU en 2015/2016), la climatologie a été conforme au budget avec cependant peu de journées connaissant des températures moyennes en dessous de 0°C.

Le volume total d'énergie transitée, a atteint 4 098 GWh soit une hausse de 5% par rapport à l'exercice précédent (3 904 GWh).
Parallèlement, et compte tenu de la baisse des tarifs d'ATRD au 1er juillet 2017, le chiffre d'affaires d'acheminement (62.5 M€) est en progression de 2.6%.

Le développement commercial a encore dépassé les objectifs budgétaires et plus particulièrement sur les marchés de l'habitat neuf et collectif. A la fin de l'exercice, le nombre de sites alimentés en gaz sur la zone concédée atteignait 219 850 PCE, en progression de 1.3%.

Ce développement a permis de dépasser les objectifs budgétaires en termes de prestations et travaux commercialisés. Ces prestations couvrent notamment les locations de compteurs, les prestations catalogues et les facturations liées aux travaux de déplacements du réseau.

Le montant global des investissements a été légèrement supérieur au prévisionnel du fait de dépassements sur les travaux réseau et informatique ainsi que sur la construction et l'aménagement du nouveau bâtiment du groupe.

2.2.3 L'activité fourniture de gaz

Le chiffre d'affaires gaz s'est élévé à 394.9 M€ pour 10 279 GWh alloués, légèrement en dessous de la prévision budgétaire (10 380 GWh).
Pour mémoire, il s'élevait l'exercice précédent à 346,9 M€ pour 8 834 GWh alloués, soit une augmentation de 13.8 % en 2017/2016 en termes de chiffre d'affaires et de 16.3 % en termes de GWh.

L'exercice se caractérise donc par un très fort développement commercial essentiellement hors territoire et sur le marché des professionnels et des grands comptes.

Au 30 septembre 2017, Gaz de Bordeaux alimentait 241 042 PCE (Point de comptage et d'estimation) actifs contre 228 560 l'exercice précédent soit une progression de 5.2 %.

Il est constaté depuis ces dernières années une très forte augmentation des volumes vendus en offres de marché (79% sur l'exercice contre 76% l'année précédente et 45% en 2014/2013).

En fin d'exercice 2017, 66% des volumes vendus l'étaient hors territoire historique (contre 63 % à la fin de l'exercice précédent).
La stratégie mise en place pour sécuriser le niveau de marge fonctionne bien : il s'agit de mixer les clients « petits professionnels » avec des industriels à grosses consommations mais à marge plus faible.

Fin septembre 2017, Gaz de Bordeaux était présent sur plus de 3 000 communes avec 1 000 communes de plus rien que sur l'exercice.

Pour mémoire, l'activité de fourniture de gaz naturel est celle qui génère les recettes les plus importantes, la marge commerciale constituant l'élément central du résultat d'exploitation consolidé.
Cette marge est calculée en soustrayant les coûts d'achats et de gaz (y compris les coûts de transport et de stockage, ainsi que les certificats d'économie d'énergie) du chiffre d'affaires lié à l'activité de fourniture de Gaz de Bordeaux.

2.2.4 L'activité Energies Renouvelables

L'activité « Energies Renouvelables » est portée essentiellement par les sociétés Mixéner (au travers des filiales Energie des bassins et énergie des quartiers) et Néomix Méthanisation.

Mixéner est orientée vers les réseaux de chaleur et de froid des quartiers des bassins à flot et de Saint-Jean Belcier à Bordeaux.

Au cours de l'exercice, la société s'est impliquée dans l'appel d'offres du réseau de chaleur lancé par le GIE Les Aubiers/Le Lac en proposant une solution géothermique.
Elle a conclu également un contrat de production décentralisée de froid renouvelable avec le promoteur Pichet sur un bâtiment sur le périmètre de Saint-Jean Belcier suite à l'abandon d'un réseau de froid sur cette zone.

La filiale Energie des Bassins a finalisé son partenariat avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) pour la seconde tranche de travaux du réseau de chaleur des Chartrons et de Baccalan avec deux nouvelles conventions conclues. Par ailleurs, deux contrats importants de raccordement ont été signés avec le crédit agricole et l'hotel Redman.

L’activité de la filiale Energie des Quartiers a été marquée par la préparation d’un avenant à la convention de délégation de service public ; le début des deux premières sous-stations chaud (alimentées par l’UVE de Bègles et de la chaufferie du Marché d’intérêt national) ; la conclusion de huit nouveaux contrats d’abonnement.

Néomix a été créée en mai 2014 pour porter le développement du groupe dans les projets de production et d’injection de biogaz.
Elle n’a pas eu d’activité sur l’exercice.

2.3 Relations contractuelles avec Bordeaux-Métropole

Depuis le 1er octobre 2016, Bordeaux Métropole a signé un nouveau contrat de délégation de service public de 30 ans avec la SAEML Régaz, portant sur la distribution publique de gaz naturel auprès de 22 communes de la Métropole.

3 SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE DU GROUPE REGAZ

3.1 Le compte de résultat

Le compte de résultat consolidé du groupe Régaz au 30 septembre 2017 est le suivant :

Compte de résultat GROUPE REGAZ (en K€)	2016/2017	2015/2016
Chiffre d'affaires vente de gaz	396 206	347 224
Achats	228 102	201 405
Transports et Acheminement	75 356	57 942
Certificats d'économie d'énergie	4 991	2 759
Assurance climat	592	0
Marge commerciale gaz	**87 165**	**85 118**
% variation	*2,40%*	*5,02%*
+ Prestations et travaux	16 097	17 032
+ Production immobilisée	5 340	5 105
Production	**108 602**	**107 255**
% variation	1,26%	6,74%
- Autres achats	-5 225	-5 097
- Services extérieurs	-12 832	-11 178
- Autres services extérieurs	-5 204	-4 137
Valeur ajoutée	**85 341**	**86 843**
% CA	*20,7%*	*23,8%*
- Impôts et taxes	-2 636	-2 272
- Frais de personnel	-36 104	-35 149
Excédent brut d'exploitation	**46 601**	**49 422**
% CA	*11,3%*	*13,6%*
- Redevances	*-3 353*	*-3 563*
- Charges courantes	-1 014	-1 923
Total Charges courantes	-4 367	-5 486
- Dotations aux amortissements et provisions	-17 803	-16 796
Résultat d'exploitation	**24 431**	**27 140**
% CA	*5,9%*	*7,5%*
Résultat financier	-2 092	-1 949
Résultat exceptionnel	11 111	-598
Résultat avant IS	**33 450**	**24 593**
- participation des salariés	-2 241	-1 086
- impôts sur les sociétés	-12 697	-9 115
Résultat net comptable additionné (Régaz + GDB + Mixéner + EDB)	**18 512**	**14 392**
Ecritures de consolidation	-2 543	-2 035
Résultat Groupe Consolidé	**15 969**	**12 357**
Part des Minoritaires	121	21
Résultat net	**16 090**	**12 378**

Au chiffre d'affaires gaz explicité au point 2.2.3 s'ajoutent les activités complémentaires suivantes pour un total de 16 M€ :

- Services techniques Gaz de Bordeaux pour un chiffre d'affaires de 6.5 M€, comprenant la maintenance des installations des particuliers pour un chiffre d'affaires de 3.8 M€ avec 20 047 contrats en portefeuille (en léger recul de 3%), et les études et chantiers (remplacements d'appareils, chantiers domestiques et professionnels) avec un chiffre d'affaires de 2.7 M€,
- Autres prestations (déplacements des réseaux, diverses prestations informatiques) pour un chiffre d'affaires Régaz de 4.8 M€,

- Droits de raccordement versés par les promoteurs représentant 3.1 M€ de chiffre d'affaires chez Energie des Bassins et Energie des Quartiers.
- Ventes diverses (géothermie, photovoltaique) pour un chiffre d'affaires de 1.6 M€.

On notera également un montant de production immobilisée de 5.3 M€ liée en partie aux investissements de la SAEML Régaz, notamment la partie immobilisée de la main d'œuvre.

Sur l'exercice, le groupe a réalisé 24 M€ d'investissements comprenant :

- 15.7 M€ au titre d'investissements du réseau par la SAEM Régaz dont 12.5 M€ au titre du programme technique (élimination des réseaux fonte, changement de compteurs et détendeurs, développement et densification).
- 3.6 M€ au titre des nouvelles applications logicielles.
- 2.3 M€ essentiellement pour la Société Energie des Bassins.
- 2.4 M€ en outillage, aménagements et mobilier.

Les charges de Transport et d'acheminement correspondent au coût d'acheminement du gaz au tarif ATRD (Accès des tiers au réseau de distribution), payé par le fournisseur Gaz de Bordeaux à des gestionnaires de réseaux autres que la SAEML Régaz.
Elles sont toujours en augmentation du fait de la poursuite du fort développement de Gaz de Bordeaux hors territoire historique.
Les services extérieurs sont en hausse de 14 %, (essentiellement sur les postes de sous-traitance technique).

In fine, l'excédent brut d'exploitation est en diminution de près de 6 % par rapport à l'exercice précédent ; il diminue également en pourcentage du chiffre d'affaires (11.3% en 2017 contre 13.6% en 2016).

Les charges de redevances consécutives au renouvellement des contrats de concession des communes sont équivalentes puisqu'elles s'élèvent à 3.4 M€ en 2016 contre 3.6 M€ l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort en diminution de 10 % et représente 5.9 % du chiffre d'affaires.

Le résultat exceptionnel est positif à hauteur de 11.1 M€ et s'explique essentiellement par le produit de cession de l'immeuble place Ravezies pour 11.3 M€.

Après imputation de la participation des salariés et de l'impôt société, le groupe dégage un bénéfice net comptable additionné de 18.5 M€ réparti entre :

- La SAEML Regaz-Bordeaux pour 16,41 M€ ;
- La SAS Gaz de Bordeaux pour 2,07 M€ ;
- La SAS Mixéner pour 0,052 M€ ;
- La SAS Energie des Bassins pour 0,98 M€.
- La SAS Energie des Quartiers pour -0,99 M€

Après retraitement des écritures de consolidation, le résultat net consolidé du groupe s'élève à 16 M€, en amélioration de 29 % par rapport à l'exercice précédent.
Il est rappelé que cette augmentation conséquente fait suite à la cession de l'immeuble de Régaz.

Pour information, sur cet exercice, il y a eu 8 M€ de distribution de dividendes aux actionnaires correspondant en partie à l'affectation du résultat net 2016 de la SAEML Régaz.

3-2 Les perspectives pour l'exercice 2017/2018

3.2.1 Du point de vue du développement de son activité :

- Activité gestion de réseau

Dans le cadre des négociations tarifaires ATRD menées avec la CRE en 2017, Régaz a présenté un plan d'affaires pour le projet stratégique de déploiement des compteurs évolués sur l'ensemble de ses concessions gaz. Ce plan d'affaires a été arbitré et validé par la CRE (il prévoit un investissement de 21 millions € sur une période de 7 ans, financé par le tarif de distribution). Ce projet industriel est majeur pour Régaz et aura un impact fort sur l'organisation de ses métiers, l'évolution des compétences du personnel et le Système d'Information de l'entreprise.

Concernant le développement de son réseau, les perspectives, pour Regaz, sont de tirer profit du dynamisme actuel de l'agglomération bordelaise en matière immobilière (tant dans le domaine de l'habitat collectif que sur de nouveaux sites tertiaires ou industriels hors zones desservies par des réseaux de chaleur). Parallèlement, Régaz veillera à la préservation de ses parts de marché en valorisant des solutions mixtes gaz naturel/ENR.

- Activité fourniture de gaz

L'exercice 2017-2018 devrait confirmer l'ancrage de Gaz de Bordeaux en tant que fournisseur de rayonnement national. Le budget construit pour ce nouvel exercice fixe un objectif de vente total sur l'année de 13,6 TWh en augmentation très significative (10,3TWh en 2016/2017). La répartition des volumes vendus entre la zone historique de desserte et le hors territoire s'établit pour le budget 2017-2018 à 25%/75%, là où il y a cinq ans cette répartition était de 90%/10%. L'entreprise a donc entrepris en un temps très court une mutation profonde de son activité.

Challengé sur son territoire historique, Gaz de bordeaux a donc su profiter de l'ouverture du marché pour étendre son champ d'action et est sur le point de trouver un modèle économique nouveau comme le montrent les trois derniers exercices. Confronté à une pression concurrentielle forte et à un portefeuille clientèle qu'il faut renouveler à rythme court (1 an ou 2 ans), Gaz de Bordeaux se rapproche de la taille critique susceptible de générer un modèle économique pérenne. Il s'agit maintenant, sur les prochaines années, de consolider les paliers franchis, ceci afin de s'affranchir des aléas conjoncturels (notamment climatologiques), de mieux répartir et couvrir ses coûts fixes et de bénéficier d'un effet volume (approvisionnement).

- Activité énergies renouvelables

Concernant Mixéner, le développement de ses activités exige la mise en place progressive d'outils de gestion et d'exploitation qui doivent encore être fiabilisés et complétés. Un portail client connecté devra notamment être développé pour l'ensemble des réseaux Mixéner.

Mixéner devra également demeurer très attentive sur tous les projets (publics ou privés) de réseaux de chaleur apparaissant sur le territoire Métropolitain.

Concernant Energie des Bassins et Energies des Quartiers elles poursuivront leurs programmes d'établissement et d'exploitation des réseaux dont elles ont la charge en recalant régulièrement lesdits programmes selon les aléas des opérations de construction et de commercialisation des immeubles de zones concernées.

Enfin, s'agissant de Néomix, le démarrage de la filière de méthanisation des déchets agricoles en France s'est heurté à de nombreuses difficultés techniques ou de rentabilité. C'est ce qui explique la dissolution anticipée de la SAS Biogazillac dont Néomix était actionnaire. Néanmoins, avec le temps les modèles semblent s'être fiabilisés et de nouveaux projets apparaissent, fondés sur l'utilisation de CIVE (Cultures intermédiaires à vocation énergétiques) procurant de meilleurs rendements que les déchets. Il en existe plusieurs dans le Médoc et Néomix à déjà pris une participation au sein de l'un d'eux à Saint Laurent du Médoc (la SAS « Médoc Biogaz »). Les travaux d'établissement de la première station d'injection de biogaz dans le réseau Régaz devraient donc débuter en 2018.

3.2.2 Du point de vue institutionnel :

Les travaux de restructuration du groupe, afin de mettre son organisation en conformité au regard des exigences de la CRE aboutiront en 2018 avec les incidences suivantes :

- Transformation de la SAEML Regaz en SAS à compter du 1er mai 2018.
- Réduction du capital de la SAS Regaz pour le porter à 28,5 M€.
- La SAEML BME (Bordeaux Métropole Energies), constituée le 31 août 2017, est devenue la société mère du groupe Regaz et l'actionnaire majoritaire de la SAS Regaz.
  38 salariés (essentiellement des cadres) et un certain nombre d'actifs ont été transférés de Régaz vers BME afin que celle-ci puisse assurer des services supports pour l'ensemble du groupe (mais aucun de ces actifs ne constituait un bien de reprise de la concession).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte du rapport présenté par l'administrateur représentant Bordeaux Métropole au sein du conseil d'administration de la société publique locale REGAZ BORDEAUX, au titre de l'exercice 2017.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées – Communication effectuée.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 9 novembre 2018

REÇU EN PRÉFECTURE LE : **13 NOVEMBRE 2018** **PUBLIÉ LE :** **13 NOVEMBRE 2018**	Pour expédition conforme, la Vice-présidente, Madame Anne WALRYCK

Régaz-Bordeaux FICHE D'IDENTITE à Avril 2018

Identité

Dénomination sociale :	SAEML REGAZ-BORDEAUX	
Date de création :	août-91	
Durée :	45 ans	
Objet social :	Gestion de réseaux de distribution publique de gaz naturel	
Siège social :	211 Avenue de Labarde-cs 10029-33070 Bordeaux Cedex	Tél : 05 56 79 41 11 Fax : 05 56 79 42 87
Services Techniques	91 rue Jean Vaquier-33300 Bordeaux	
Président :	M. Jacques MANGON	
Directeur Général :	M MEUGNIOT Benoît	

Capital social et composition en € (Non arrondie)

	montant	%	actions	sièges CA	représentants au CA	représentants BM aux A.G
Bordeaux Métropole (BM)	19 732 800	51,93%	98 664	7	**M Jacques MANGON (Président) M Michel DUCHENE Mme Magali FRONZES Mme Maribel BERNARD M Clément ROSSIGNOL-PUECH Mme Claude MELLIER M Guillaume BOURROUILH PAREGE**	**M Jacques MANGON**
Commune d'Arcins	400	0,00%	2			
Commune de Canéjan	3 000	0,01%	15			
Commune de Canténac	1 200	0,00%	6			
Commune de Cussac-Fort-médoc	1 400	0,00%	7			
Commune de Lamarque	1 000	0,00%	5			
Commune de Ludon Médoc	2 600	0,01%	13			
Commune de Macau	2 600	0,01%	13			
Commune de Pauillac	3 000	0,01%	15			
Commune du Pian Médoc	4 200	0,01%	21			
Commune de Soussans	1 400	0,00%	7			
Commune de St Jean d'Illac	2 800	0,01%	14			
Commune de Saint Julien-Beychevelle	1 000	0,00%	5			
Commune de Sainte Eulalie	2 600	0,01%	13			
Total des 13 communes hors Métropole (représentées par l'assemblée spéciale des collectivités locales associées)	27 200	0,07%	136	1	**M Didier MAU (représentant des 13 communes hors Métropole)**	
TOTAL COLL. LOCALES	**19 760 000**	**52,00%**	**98 800**	**8**		
Compagnie Gazière d'activités immobilières et Industrielles (Cogac)	9 119 800	24,00%	45 599	1	**M Benoit MIGNARD (Vice Président)**	
Infravia Energie Aquitaine	9 119 600	24,00%	45 598	2	**M Vincent Lévita (Vice Président) M Ludovic Both**	
ENGIE	200	0,00%	1	1	**M Sébastien HUBAU (Vice Président)**	
M Lionel Cazarre	0	0,00%	0	1		
M Vincent Lévita	200	0,00%	1			
M Ludovic Both	200	0,00%	1			
TOTAL PRIVES	**18 240 000**	**48,00%**	**91 200**	**5**		
TOTAL GENERAL	***38 000 000***	***100%***	***190 000***	***13***	**Valeur de l'action : 200 €**	

Principaux chiffres des comptes consolidés en milliers d'euros (après écritures de consolidation)

	2014	*2015*	*2016*	*2017*
Chiffre d'Affaires	287 999	364 837	363 949	413 083
Produits d'exploitation	301 098	376 690	375 358	424 278
Charges exploitation	281 451	357 661	352 348	403 675
Résultat net	**11 364**	**10 550**	**12 378**	**16 089**
Effectif fin de période	505	494	490	498
Actif net Immobilisé	173 084	181 184	174 224	180 328
Actif Circulant	157 862	176 998	174 982	202 933
Capitaux Propres du groupe	**116 311**	**101 285**	**104 486**	**112 569**
Capitaux propres de l'ensemble (y compris minoritaires)	117 744	102 248	104 486	112 718
Total bilan	330 946	358 183	349 205	383 261

Divers :

Commissaires aux comptes Titulaires : ACSE-Espace Aquilae-Immeuble Ambre-Rue de la Blancherie-33370 ARTIGUES PRES BORDEAUX
DELOITTE ET ASSOCIES-185 Avenue Charles De Gaulle-92524 NEUILLY SUR SEINE

Commissaires aux comptes suppléants : M CHEVALIER Sébastien-27 Avenue des Mondaults-33270 FLOIRAC
B.E.A.S-195 Avenue Charles De Gaulle-92200 NEUILLY SUR SEINE